



Banque Richelieu
FRANCE

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

Banque Richelieu France exerce ses activités dans le respect des principes d'intégrité et de transparence avec pour objectif de prévenir la survenance de conflits d'intérêts réels ou potentiels ou, du moins, de les gérer équitablement selon un cadre commun au Groupe Richelieu.

Afin d'identifier et gérer les types de conflits d'intérêts qui pourraient survenir, dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, de services connexes et des autres activités du Groupe qui pourraient porter atteinte aux intérêts des clients, Banque Richelieu France apporte une vigilance particulière aux situations suivantes qui privilégient les intérêts d'un intervenant et qui sont susceptibles de nuire aux intérêts d'un autre, entre notamment :

- Un ou plusieurs clients ;
- Un ou plusieurs sous-traitants / fournisseurs ;
- Une ou plusieurs contreparties ;
- Une ou plusieurs des parties liées, c'est-à-dire les personnes morales qui font partie du groupe, ainsi que les Employés, les Dirigeants, les Administrateurs de ces entités et les actionnaires directs ou indirects.

Une attention particulière est accordée à toute circonstance susceptible d'engendrer un conflit d'intérêt résultant de la structure du Groupe et de ses activités.

I. GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT PAR BANQUE RICHELIEU FRANCE

Banque Richelieu France établit par écrit, met en œuvre et maintient des dispositions organisationnelles et administratives efficaces pour identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts.

Toutes les parties prenantes du Groupe (Employés, Dirigeants et Administrateurs) agissent de manière professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêts en identifiant les conflits d'intérêts existants et les principales sources de conflits d'intérêts potentiels, et en signalant à la Fonction Compliance tout conflit d'intérêts et toute source de conflits d'intérêts potentiels.

La Fonction Compliance, rattachée à la Direction générale, veille au respect des principes d'intégrité et aux règles de bonne conduite.

II. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La Fonction Compliance conserve et tient à jour un registre des conflits d'intérêts potentiels ou avérés avec les mesures adoptées pour encadrer le conflit d'intérêt.

Banque Richelieu France s'appuie sur des procédures internes, des procédures opérationnelles et des politiques et Codes de conduite visant à identifier et à gérer les conflits d'intérêts.

Banque Richelieu France s'assure que la Direction générale de la Banque soit périodiquement informée de la gestion du dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Dans les cas où les mesures prises par Banque Richelieu France ne suffisent pas à garantir avec une assurance raisonnable que le risque de porter atteinte aux intérêts des client sera évité, Banque Richelieu France informera le client sur la nature générale ou la source du conflit d'intérêt.

Le client peut obtenir sur simple demande un complément d'information sur cette procédure.

Mise à jour octobre 2018.